



**ETAT DES LIEUX DES ACTIONS CONTRIBUANT A  
LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET A LA  
MAITRISE DE LA LANGUE  
DANS LES CONTRATS DE VILLE**

**La Ville de La Ciotat**

Joëlle Arnodo, C.R.I.-Région PACA  
Michel Courtault, IML

Novembre 2004

<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
Origine et objet de la commande.....	4
Illettrisme et/ou maîtrise de la langue : délimitation du champ d'investigation .....	4
Avertissement méthodologique et présentation de la démarche .....	5
<b>1. Analyse de l'environnement.....</b>	<b>7</b>
1.1. Les données socio-démographiques et économiques de la commune .....	7
1.2. Les données locales disponibles sur les situations d'illettrisme .....	9
1.3. L'illettrisme dans le Contrat de Ville de La Ciotat .....	13
<b>2. Les actions de prévention de l'illettrisme.....</b>	<b>16</b>
2.1. Les principaux acteurs et dispositifs locaux de prévention.....	16
2.2. Les actions de prévention du Contrat de ville .....	18
2.3. Cohérence des actions .....	19
<b>3. Les actions de formation, d'accompagnement à l'emploi et d'insertion .....</b>	<b>22</b>
3.1. Les principaux acteurs et dispositifs .....	22
3.2. Les actions de formation-insertion dans le Contrat de Ville.....	24
3.3. Cohérence des actions .....	25
<b>4. Recommandations et propositions .....</b>	<b>26</b>
4.1. Les actions de prévention .....	26
4.2. L'animation socio-culturelle .....	27
4.3. La formation-Insertion .....	27
<b>Conclusion .....</b>	<b>29</b>
<b>Annexe 1 - Liste des personnes ressources contactées et/ou rencontrées.....</b>	<b>31</b>
<b>Annexe 2 - Bibliographie .....</b>	<b>32</b>
<b>Annexe 3 - Liste des sigles .....</b>	<b>33</b>
<b>Annexe 4 - Grille d'entretien .....</b>	<b>35</b>

## Introduction

### Origine et objet de la commande

Dans le cadre de la mission d'animation et d'appui à la politique régionale de lutte contre l'illettrisme<sup>1</sup> qui lui est confiée par le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) et la Direction régionale aux affaires culturelles (DRAC), le Centre ressources illettrisme de la région PACA assure une fonction d'observation et de diagnostic des actions liées à la lutte contre l'illettrisme dans les contrats de ville.

Au regard de l'intérêt porté<sup>2</sup> à cette question par les responsables de la Politique de la Ville de La Ciotat, Avignon et Marseille, le SGAR, la DRAC, et la chargée de mission régionale lutte contre l'illettrisme nommée par le Préfet de Région, ont souhaité que le C.R.I.-Région PACA centre son travail de diagnostic sur ces trois villes en 2004. Nous ne présenterons ici que le diagnostic concernant La Ciotat.

La commande visait :

- l'amélioration de la connaissance des publics bénéficiaires des actions liées à la lutte contre l'illettrisme,
- la contribution à la construction d'une vision claire des besoins des publics illettrés,
- la recherche d'une adéquation entre l'offre et la demande, concernant les actions menées dans le cadre des contrats de ville et visant l'accès de tous aux savoirs de base,
- le repérage et l'analyse des actions à forte plus value en matière de lutte contre l'illettrisme.

### Illettrisme et/ou maîtrise de la langue : délimitation du champ d'investigation

*La notion d'illettrisme* est complexe, elle recouvre des situations variées et différents degrés de difficulté dans les domaines de la communication orale-écrite et logico-mathématique.

Pour l'Agence Nationale de lutte contre l'illettrisme (A.N.L.C.I.), « *l'illettrisme qualifie la situation des personnes de plus de seize ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples (...)* ». Dans son Cadre national de référence (2003), l'ANLCI souligne toutefois la nécessité de permettre à tous l'accès aux compétences de base, et l'acquisition d'un socle fonctionnel<sup>3</sup> nécessaire à la vie courante.

Sa définition mouvante est souvent confondue avec celles d'analphabétisme (situation des personnes n'ayant jamais été scolarisées) et de français langue étrangère (apprentissage du français langue seconde par des personnes non francophones ayant été scolarisées, maîtrisant ou non les savoirs de base), sa limite avec la remise à niveau reste floue.

Aussi, avons-nous pris en compte toute action permettant aux publics de faible niveau d'acquiescer ce socle fonctionnel, quelle que soit leur situation de départ : francophones ayant

---

<sup>1</sup> Conventions depuis 1998, renouvelées cette année pour trois ans.

<sup>2</sup> Demande d'appui au recensement des actions de la Direction du développement social de la ville de La Ciotat avant le démarrage de cette étude ; étude en cours du C.R.I.-Région PACA en Avignon « *L'amélioration du dispositif de lutte contre l'illettrisme sur la zone d'emploi d'Avignon* » (Financements DRTEFP, crédits IRILL).

<sup>3</sup> L'acquisition des compétences de base est étroitement articulée à la recherche de solutions pragmatiques, d'où ce terme de socle fonctionnel. Cf. cadre de référence téléchargeable sur [www.anlci.fr](http://www.anlci.fr)

été scolarisés et ne maîtrisant pas les savoirs de base, ou non francophones ne maîtrisant ni les savoirs de base, ni la langue française.

## **Avertissement méthodologique et présentation de la démarche**

Cette commande s'inscrit dans un environnement de la formation-insertion en pleine mutation qui a profondément modifié l'offre de formation de base pour adultes en 2004.

Il s'agit notamment :

- de la mise en place du dispositif d'apprentissage de la langue française du FASILD dont les critères d'accès sont restrictifs (il est en particulier souligné que ce dispositif ne concerne pas les publics illettrés), et qui a entraîné l'arrêt des formations de base à visée sociale,
- de la diminution de plus de 50% des places en SIFE collectif concernant les FLPE, ALCP, et de leur disparition annoncée en 2005,
- de la mise en œuvre en cours des lois de décentralisation et de cohésion sociale, dont tous les éléments ne sont pas encore connus à ce jour.

Ces mutations influent directement sur les orientations des dispositifs et les réponses apportées, ou pas, aux besoins repérés par les acteurs.

Elles posent la question du positionnement des partenaires et des actions, et en particulier du rôle des contrats de ville, dont les crédits s'inscrivent en complément, et non en substitution des crédits et dispositifs de droit commun.

Face à cette complexité et à l'instabilité de ce contexte, nous avons choisi d'éclairer les données chiffrées 2003, les documents de référence et les orientations 2004 par une analyse qualitative sur le point de vue des acteurs de terrain. Nous avons pour cela procédé par entretien individuel et rencontré une vingtaine de professionnels de l'éducation, de la culture, de l'emploi, de l'insertion et de la formation

Après un cadrage de l'étude avec chaque chef de projet et la constitution d'un comité de suivi composé de ces opérateurs, des financeurs (SGAR, DRAC) et de la chargée de mission régionale, les phases de l'étude ont été les suivantes :

### 1) Une phase d'exploration

- recueil des fiches action élaborées par le C.R.I.-Région PACA et diffusées par la Direction du développement social de la Ville de La Ciotat
- prise de connaissance des documents disponibles et des personnes à rencontrer sur les conseils des chefs de projet,
- l'élaboration d'une grille d'entretien (cf annexe 4)

### 2) Une phase d'entretiens

Une approche individuelle de la connaissance des opérateurs et des actions, et une approche collective des publics cibles

### 3) La communication des constats et propositions

- Un état des lieux permettant de mieux connaître les organismes, les actions, les publics bénéficiaires (la structuration de l'offre)
- un diagnostic et des propositions d'actions de sensibilisation et de thèmes de groupes de travail à destination des professionnels de la Politique de la Ville

Ce rapport, réalisé à La Ciotat entre juin et octobre 2004, se compose de quatre parties.

La première partie fournit des données socio-économiques nécessaires à la compréhension de l'environnement, des éléments de mesure de l'illettrisme, et présente les enjeux et priorités du contrat de ville.

Les deuxième et troisième parties sont respectivement consacrées aux actions de prévention et de formation-insertion dans le contrat de ville.

La quatrième partie comprend des recommandations et propositions.

# 1. Analyse de l'environnement

## 1.1. Les données socio-démographiques et économiques de la commune

La Ville de La Ciotat est depuis 2000 l'une des 18 communes de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM).

Elle fait partie de la zone d'emploi de Marseille-Aubagne. Au deuxième trimestre 2004, cette zone d'emploi est celle qui enregistre le plus fort taux de chômage de toute la région PACA, soit 14.8% contre 12.8% dans le département des Bouches du Rhône, 11.7 % sur l'ensemble de la Région, 9.9% en France. (Source : CCIMP). Bien qu'il soit en diminution, le taux de chômage de La Ciotat est encore plus fort que celui de sa zone d'emploi (16% dont 3% de chômeurs longue durée<sup>4</sup> .

Peuplée de 31293 habitants au dernier recensement INSEE de 1999, la commune de La Ciotat, se caractérise par une identité fortement marquée par les activités maritimes de ses chantiers. La fermeture des chantiers a nécessité une reconversion économique, avec la mise en place de nouvelles zones d'entreprises et d'habitation. La disparition de la mono activité a entraîné une situation de forte crise sociale, marquée par le chômage.

La permanence de certaines problématiques se maintient malgré les signes d'un renouveau et d'un dynamisme, constatés depuis quelques années. La population a légèrement augmenté dans la décade 1990-1999, période qui a vu l'arrivée de nouveaux habitants avec l'implantation de nouvelles entreprises (Parc Athelia) et une diversification des activités, notamment le développement de la filière haute plaisance et des activités touristiques

Cependant, il existe une forte disparité entre les salariés de ces nouvelles entreprises, et la population des quartiers en difficulté faiblement qualifiée, qui profite peu des retombées d'emploi<sup>5</sup> .

Le Diagnostic partagé 2003 du Service public de l'emploi des BDR et du Conseil Régional note deux caractéristiques persistantes sur le bassin d'emploi Aubagne-La Ciotat :

- un taux de chômeurs de longue durée et de bénéficiaires du RMI qui reste élevé malgré une légère baisse par rapport à 2002.
- des disparités importantes au sein du territoire, dont certaines ont des incidences sur la mobilité des personnes et leur accès aux dispositifs publics.

Les publics estimés prioritaires de ce diagnostic sont les jeunes de 16-17 sortant du système scolaire, les femmes en demande d'emploi avec enfants, et les publics les plus éloignés de l'emploi : demandeurs d'emploi de longue durée de plus de deux ans, bénéficiaires du RMI.

L'analyse des besoins sociaux 2003 du Centre communal d'action sociale (CCAS) de La Ciotat confirme ces caractéristiques territoriales :

- La commune comptait 943 bénéficiaires, soit un peu plus de 3 % de la population totale au 31 décembre 2003 (-5,5 % par rapport à 2002, mais nouvelle hausse au 31 janvier 2004 avec 987 bénéficiaires).

---

<sup>4</sup> Source : ACS Consultants. Etude du besoin social, 21 avril 2004.

<sup>5</sup> L'inadéquation des offres d'emploi avec le niveau de formation et de compétences de la population locale est constaté depuis plusieurs années (niveaux demandés : niveau V et plus dans les emplois industriels, niveau III et plus dans les centres de décision administratifs et économiques – Source ORM).

40.5 % sont bénéficiaires du RMI depuis 4 ans et plus ; 324 personnes ont signé un contrat d'insertion et 286 ont été accompagnées par le CCAS en 2003, qui enregistre un nombre d'entrées supérieur au nombre de sorties, ainsi qu'une forte demande de logements sociaux

Pour répondre à ces problèmes de paupérisation de la population, associés à des difficultés relevant de l'échec scolaire, de la qualification et de la mobilité des personnes, un premier Contrat de Ville 1995-1999 a été signé avec l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général des B.D.R. et le FAS. Il fonde la politique de développement social urbain, centrée prioritairement sur les questions de l'habitat, de l'insertion et de l'accès à l'emploi

*Un second Contrat de Ville 2000-2006* consolide le partenariat institutionnel mis en place précédemment entre l'Etat, la Région, le Département, et le FASILD. La Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), les bailleurs sociaux font partie intégrante de ce partenariat.

La démarche participative d'élaboration du Contrat de Ville a permis de définir son architecture qui se décline en *sept conventions thématiques* :

- Education, une responsabilité partagée,
- Education à l'environnement et développement local,
- Services Publics de Proximité, accès aux droits et à la citoyenneté,
- Emploi Formation
- Habitat et Cadre de vie,
- Mobilité et Déplacements,
- Tranquillité publique (prévention de la délinquance liée à la fonction parentale),

*et quatre conventions territoriales* : le Centre Ancien (zone urbaine sensible), Fardeloup (zone urbaine sensible), Abeille-Maurelle-Matagots (zone de redynamisation urbaine), Hameau de la Garde.

*D'autres dispositifs sont associés au Contrat de Ville* :

- La C.U.M.P.M. est signataire de l'Opération de Renouvellement Urbain 2002-2006 avec la Ville de La Ciotat, la Région PACA et l'Etat. La Caisse des Dépôts et Consignations s'inscrit aussi dans ce partenariat.

- Un Contrat temps libre (CTL) 2003-2005, devait être signé en 2004 entre la Ville de La Ciotat et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Bouches du Rhône. Le CTL concerne les temps périscolaires et extrascolaires et cible les enfants et les jeunes de 6 à 18 ans. Il se compose de quatre grands objectifs déclinés en 20 fiches actions. Ces actions sont portées en majeures parties par les structures financées dans le contrat de Ville.

- Un Contrat local de sécurité (CLS)

Un Contrat éducatif local (CEL) est en projet.

Il est souligné dans le Contrat de Ville 2000-2006 que « le travail élaboré est destiné à alimenter le futur Contrat d'Agglomération ». La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole étant compétente en matière de Politique de la Ville, La Ciotat s'inscrit dans ce contexte d'évolution de l'intercommunalité, atout majeur dans la prise en compte des principales problématiques, dont celles liées aux apprentissages fondamentaux et à l'insertion.

## 1.2. Les données locales disponibles sur les situations d'illettrisme

La mesure de l'illettrisme s'appuie sur les indicateurs directs de l'INSEE, des Ministères de la Justice, de la Défense et de l'Education Nationale.

Les indicateurs indirects de pauvreté, de niveau scolaire de la population, de sorties du système scolaire sans qualification, de situation des personnes par rapport à l'emploi permettent également d'estimer le nombre de personnes potentiellement concernées par l'illettrisme.

Au plan national, les données issues de l'enquête IVQ (Information et vie quotidienne) réalisée par l'INSEE en novembre 2002 représentent la référence la plus fiable.

L'enquête Information et Vie quotidienne porte sur l'évaluation des compétences des adultes dans le cadre d'une enquête ménage. Celle-ci est basée sur des tests qui visent à évaluer les compétences en communication orale et écrite, et les compétences mathématiques.

Dans l'état actuel de l'enquête, réalisée en 2002 auprès d'un échantillon représentatif de la population française, on estime entre 10 et 14% la proportion de personnes en difficulté de lecture dans la population vivant en France et âgée de 18 à 65 ans. Si l'on se restreint aux personnes ayant appris à lire en français, ce taux est compris entre 7 et 10%. L'enquête souligne également qu'entre la moitié et les deux tiers des personnes ayant étudié dans une langue étrangère éprouvent des difficultés.

Les hommes sont plus souvent en difficulté que les femmes : entre 7 et 12% de ces dernières sont en difficultés face à l'écrit, contre 11 à 16% des hommes. Les personnes âgées sont plus souvent concernées que les plus jeunes 13 à 20% pour les 50 – 65 ans

Au plan régional, le repérage de l'illettrisme en détention en région PACA, nous permet d'avancer des chiffres qui ne s'appuient pas sur du déclaratif.

Sur 4642 détenus entrants en 2003, 60% de la population entrante était sans diplôme, 5.23% des entrants relevaient du français langue étrangère

2926 personnes appartenaient à la population ciblée dans les tests de lecture, soit 63% des entrants. 2531 personnes ont été réellement testées. Parmi ces détenus, 25% étaient en situation d'illettrisme et 15% en grande difficulté de lecture.

### ☛ Au plan départemental : les journées d'appel et de préparation à la Défense -JAPD-

Au cours de l'année 2001-2002, les journées d'appel et de préparation à la Défense ont permis de repérer 2686 jeunes en situation d'échec aux épreuves d'évaluation de la compréhension de l'écrit dans le département des Bouches-du-Rhône.

Département 13	Filles	%	Garçons	%	Total	%
Echec aux tests (3 niveaux)	871 (11%)	11%	1815	17%	2686	15%
absents aux convocations JAPD	1829 19%	19%	2610	20%	4439	19%

Ces résultats sont plus élevés que ceux obtenus aux niveaux régional et national :

% de jeunes en échec aux tests (3 niveaux)	Filles	Garçons	Total
Région	10%	15,5%	13.1 %
National	8,6%	13.9 %	11.6 %

(Source : Ministère de la Défense – Direction du Service National)



## ➔ Les données du bassin de formation Marseille-Aubagne-La Ciotat

(source Académie d'Aix-Marseille-Rectorat - DAEC)

### -L'évaluation des compétences des élèves de 6<sup>ème</sup>

En français, le score moyen académique est inférieur au score national (respectivement 62.3% de réussite contre 65.5% en français et 60.8% contre 65% en mathématiques).

Si les compétences à l'écrit sont proches du niveau national, les compétences en lecture sont nettement inférieures (63.2% contre 69.1%).

Ces données sont disparates suivant les bassins de formation, voire les établissements. Les difficultés des élèves sont à relier à leur milieu social, souvent défavorisé.

### - Sorties du système scolaire

En 2002-2003 l'académie d'Aix-Marseille a enregistré au niveau du bassin:

9,2% de sorties<sup>6</sup> Education Nationale en fin de 3<sup>ème</sup> générale (Moyenne académique : 11,9%)

14,3% d'abandons à la fin de la 1<sup>ère</sup> année de BEP en 2 ans (Moyenne académique : 12.3%)

23,7% d'abandons en 1<sup>ère</sup> année de CAP en 2 ans

### - La Mission générale d'insertion (MGI)

Le niveau V représente 82% des actions de l'insertion, avec deux formations dominantes : les modules à projet professionnel (MPP) et les troisièmes à projet professionnel (3PJPRO)

Les élèves inscrits dans les formations d'insertion sont issus à 54% d'un milieu social défavorisé contre 42% pour l'ensemble des élèves de l'Académie. La proportion de garçons y est plus importante que celle des filles (respectivement 55% et 45%).

Le département des Bouches du Rhône représente les deux tiers des élèves de l'insertion (1544 élèves sur 2471, soit 63%).

242 élèves relevaient de l'insertion sur le bassin Marseille-Aubagne-La Ciotat au cours de l'année 2003-2004. 4% d'entre eux étaient de nationalité étrangère.

Bien que tous les élèves de la MGI ne soient pas en difficulté dans les savoirs fondamentaux, ces données font partie des indicateurs indirects de l'illettrisme énoncés en début de paragraphe.

## ➔ Les données de la mission locale du Canton de La Ciotat

### Groupe de travail mineurs

Face à la déscolarisation précoce et croissante des jeunes mineurs du Canton de La Ciotat constatée par la mission locale entre 1997 et 2002, un groupe de travail d'observation sociale s'est créé fin 2002 afin d'appréhender ce phénomène et de réduire le nombre de sorties prématurées du système scolaire. Composé du contrat de Ville, de l'ADDAP et de la Mission Locale, ce groupe s'est élargi à la Mission Insertion de l'Education Nationale (MIEN) en avril 2003, puis aux Mutuelles de Provence, à la PJJ, au CIO et à l'AMPTA fin 2003.

(Source : Rapport d'activités 2003 de la Mission Locale)

<sup>6</sup> taux d'élèves de 3<sup>ème</sup> générale publique non réinscrits à la rentrée scolaire dans le second degré public ou privé sous contrat. Ce taux est en progression de 0,8 points au niveau académique.

Entre janvier et octobre 2002, la mission locale a reçu en premier accueil 542 jeunes, dont 197 étaient mineurs (et 63% de sexe masculin). Parmi eux, 97 étaient sans solution scolaire et professionnelle, 54% étaient de niveau VI, et près d'un tiers de ces jeunes habitaient les quartiers couverts par le Contrat de Ville de La Ciotat.

Ce travail partenarial d'observation a entraîné une baisse sensible des mineurs en premier accueil, dont le nombre est passé de 197 à 98 en 2003, représentant un pourcentage proche de la moyenne nationale, soit 19% du premier accueil (contre 31% en 2002).

1907 jeunes ont été accueillis en 2003 (+8.5% par rapport à 2002) à la Mission Locale du Canton de La Ciotat, dont 49% de femmes et 51% d'hommes.

Parmi eux, 1327 étaient de La Ciotat<sup>7</sup>, soit 7.5% de plus qu'en 2002 sur cette commune.

La répartition de ces jeunes par niveau est la suivante :

Niveau inférieur à V*	Niveau égal à V	Niveau supérieur à V
553 (29%)	685 (36%)	669 (35%)

(Source : Rapport d'activités 2003 de la Mission Locale)

\* Niveau V : CAP/BEP obtenu, CFP (diplôme de fin de collège), seconde ou première de lycée

524 nouveaux jeunes (dont 337 de La Ciotat) ont été reçus en premier accueil (moins 3% comparé à 2002), dont 48% de niveau V et V bis. La Mission Locale note une baisse des niveaux VI, et une hausse de 17% des jeunes d'un niveau supérieur ou égal à IV (niveau terminale, bac ou brevet professionnel).

Au delà du niveau scolaire, le nombre de jeunes concernés par les actions préparatoires à l'emploi et à la qualification de la Région<sup>8</sup>, et par les dispositifs d'accompagnement renforcé est également un indicateur de mesure. En 2003, 223 jeunes ont intégré le dispositif TRACE et 95 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement à l'emploi personnalisé.

Globalement, la mission locale enregistre une augmentation de 15% des jeunes concernés par la formation par rapport à 2002 (294 jeunes en 2003 contre 247 en 2002)

En termes de solution emploi, elle note une baisse des contrats précaires ou des contrats de parcours (intérim, CES, entreprises d'insertion) au profit d'une hausse de CDI (hausse de 42% par rapport à 2002) et de CDD.

Malgré ces résultats positifs et les partenariats intéressants développés localement, les chiffres présentés confirment la part encore importante de jeunes en difficulté dans les apprentissages de base.

Selon les professionnels de l'insertion à l'emploi, deux problématiques spécifiques du public jeunes seraient à considérer sur La Ciotat : la première concerne les jeunes de niveau VI, ayant des difficultés de lecture écriture, sans emploi, inscrits ou non à l'ANPE, la seconde concerne les jeunes de 16-18 ans, en situation d'exclusion et de marginalisation.

Une autre demande émerge concernant les femmes maghrébines, en demande d'apprentissage du français et situation d'insertion sociale et/ou professionnelle.

<sup>7</sup> Les autres communes couvertes par la Mission Locale sont : Ceyreste, Roquefort La Bédoule, Cassis, Carnoux en Provence.

<sup>8</sup> 47 jeunes sur les actions qui se sont déroulées à La Ciotat : FLB (10), DFI (23) DCP (14)

➔ **Aucun chiffre précis n'est disponible sur les adultes** au niveau de la commune.

L'ANPE reconnaît qu'il est difficile de recenser précisément l'illettrisme parmi les demandeurs d'emploi du fait des situations déclaratives.

Sur la zone d'emploi Marseille Aubagne (source ORM), le taux de population sans diplôme en 1999 était de 43.2% pour les femmes (44% en région) et de 41.2% pour les hommes (38.3% en région)

Le taux de chômage des femmes supérieur à la région (22.8% contre 20%), les problèmes soulevés liés à l'échec scolaire et l'insertion des jeunes, justifient à eux seuls la priorité donnée à ces publics dans le Contrat de Ville.

### 1.3. L'illettrisme dans le Contrat de Ville de La Ciotat

Le Contrat de ville constitue un cadre concerté des actions Etat-ville-Région-Département-FASILD, complémentaires aux politiques de droit commun, tant en matière de prévention que de remédiation aux situations d'illettrisme. Ce cadre donne une bonne image des acteurs impliqués : partenaires institutionnels, services publics de proximité, associations.

#### ➤ Le volet éducation du Contrat de Ville

La lutte contre l'échec scolaire et l'acquisition des savoirs de base sont des objectifs prioritaires du volet éducation dans le Contrat de Ville.

Concernant la lutte contre l'échec scolaire, les objectifs opérationnels s'appuient sur :

- le « *développement et la mise en cohérence des actions autour de la maîtrise de la langue, de la lecture, de l'écriture et de l'image (temps scolaire, péri et extra-scolaire)* » (p.29),
- le travail sur la famille : accompagnement à la fonction parentale, sensibilisation à l'importance de l'école

L'acquisition des savoirs de base est quant à elle contextualisée dans le cadre de la lutte contre les exclusions. Il est souligné que les actions en direction des adultes sont estimées en nombre limité.

L'entrée 'savoirs de base' permet d'englober les publics francophones qui ne maîtrisent pas ces savoirs, et les non francophones qui ne maîtrisent ni les savoirs de base ni la langue française. Cependant, il n'est quasiment que question dans le texte des populations d'origine étrangère : jeunes primo-arrivants, « *populations issues de l'immigration relevant de l'alphabétisation ou du français langue étrangère* ».

Si cette approche présente l'avantage de considérer toute personne ayant des difficultés linguistiques et/ou de base, elle mériterait de préciser les moyens et outils à disposition par catégories de publics, selon la nature de leurs difficultés.

Présentés comme des moyens, il est intéressant de constater qu'apprentissage de la langue française et développement de la lecture publique sont associés, et les champs formation et culture ainsi décloisonnés.

#### ➤ Les conventions thématiques Education, une responsabilité partagée et Emploi-formation

L'illettrisme est ensuite principalement abordé dans deux conventions thématiques du Contrat de Ville :

- Sur le plan de la prévention, la convention *Education, une responsabilité partagée*, dans laquelle la lutte contre l'échec scolaire et l'accompagnement à la fonction parentale sont affichés comme des priorités. Un partenariat avec l'Education Nationale, en particulier avec le Réseau d'éducation prioritaire est souligné.

- Sur le plan de la remédiation, la convention thématique *Emploi-formation* souligne, en lien avec l'objectif d'améliorer l'accès à l'emploi, la nécessité de mettre en place des actions

spécifiques, notamment pour « *lutter contre l'illettrisme des chercheurs d'emploi, en complément des dispositifs de droit commun* » (p. 66 du Contrat de Ville).

Contrairement à la présentation détaillée des outils et supports liés à l'objectif de développement de l'offre d'insertion, il n'est pas précisé en quoi consisteraient ces actions spécifiques. Néanmoins, on peut sans trop de risque avancer que les personnes en situation d'illettrisme se trouvent parmi les publics prioritaires du Contrat de Ville – CLD, RMIstes, femmes, jeunes, public d'origine immigré -, pour lesquels un accompagnement soutenu à l'emploi est prévu dans le contrat de ville.

Le constat relatif à l'éducation met en valeur le nombre suffisant de structures éducatives, qui offrent un service de qualité, mais précise que l'ensemble des citoyens n'y ont pas tous accès, notamment *"les personnes issues de l'immigration, les jeunes issus de familles dont les ressources économiques et culturelles sont faibles, les personnes en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme..."* (Contrat de Ville p.13-14 )

Ce constat est repris dans **la convention d'application territoriale du centre-ville** où il est souligné un accès inégal aux structures éducatives, qui profitent peu aux personnes issues de l'immigration, à faible revenus, isolées, « *en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme* » (p.78 du Contrat de ville).

La répartition de l'ensemble des actions sur les trois dernières années, et dans les sept conventions thématiques est la suivante :

<b>Conventions thématiques</b>	<b>Actions 2004 proposées</b>	<b>Actions 2003</b>	<b>Actions 2002</b>
<i>Education, une responsabilité partagée</i> (culture et sport inclus)	20	16	15
Education à l'environnement et développement local	3	1	2
Accès aux droits et à la citoyenneté (santé inclus)	11	6	4
<i>Emploi Formation</i> <sup>9</sup>	10	5	9
Habitat et Cadre de vie (action sociale incluse)	3	4	0
Mobilité et Déplacements	0	0	0
Tranquillité publique	0	0	2
<b>Total actions de fonctionnement</b>	47*	32	32
<b>Nb de maîtres d'ouvrage</b>	37	25	22

\* dont 3 a priori non retenues (une en culture, une en éducation, une en éducation environnement)

Parmi les 32 actions financées dans le contrat de ville en 2003, 11 actions, assurées par 8 opérateurs, étaient liées de plus ou moins près à l'illettrisme, et relevaient des thématiques Emploi formation (5 actions), Education (5), Action sociale (1).

Nous verrons en effet dans les deux parties suivantes que ce n'est pas parce que des publics en situation d'illettrisme sont accueillis dans ces actions que leurs difficultés dans ce domaine y sont traitées. Le lien avec l'illettrisme peut donc être perçu du point de vue des contenus et/ou des publics participant aux actions

<sup>9</sup> Parmi les objectifs de la programmation coordonnée 2004, l'illettrisme est mentionné comme faisant partie des freins à l'emploi à lever (avec la mobilité, la garde des enfants,...)

La part prépondérante d'actions dans les thématiques *Education* et *Emploi formation* traduit elle seule les priorités du Contrat de Ville.

Le nombre de maîtres d'ouvrage au regard du nombre d'actions est à la fois révélateur d'une dynamique de développement positive des actions et de la stabilité du partenariat, dont le noyau dur depuis 2002 se compose de 15 maîtres d'ouvrage.

Le glissement d'actions d'une thématique à l'autre selon les années semble plus dû à des contraintes de gestion qu'à des questions de fond sur le contenu des actions. Il traduit aussi toute la difficulté de traiter de questions transversales comme l'illettrisme ou l'insertion dans une organisation thématique.

Le dispositif local de lutte contre l'illettrisme peut schématiquement se décliner en quatre champs qui se différencient par leur finalité, la diversité des actions qui les composent et le public ciblé :

Champs d'intervention	Finalités des actions	Objectifs des actions	Public ciblé
1 - Prévention	1. Eveil  2. Enseignement  3. Accompagnement scolaire et à la parentalité  4. Accès à la qualification (MIEN)	1. développer le goût pour la lecture  2. acquérir les savoirs fondamentaux et se préparer à la vie active  3. Lutter contre l'échec scolaire  4. Repérer et accompagner des jeunes à la construction de projet de formation professionnelle	1. petite enfance  2. élèves jusqu'à 16 ans au moins  3. jeunes scolarisés en primaire et collège  4. publics en risque d'exclusion scolaire ou de sortie sans qualification
2 - Animation socio-culturelle	Accès à la citoyenneté compréhension de l'environnement	- apprentissage linguistique et/ou de base, - socialisation par l'apprentissage de la langue - animations autour du livre et de la lecture	Tout public ne maîtrisant pas les sdb ou actions ciblées sur un public
3 – Formation à visée d'insertion professionnelle	Accès à l'emploi	Favoriser les apprentissages de base et préparer à l'emploi	Jeunes et adultes demandeurs d'emploi
4 – Insertion par l'activité économique	Accès à l'emploi marchand	Développer les compétences des salariés les plus éloignés de l'emploi	Salariés peu ou pas qualifiés

Les actions de ces différents champs d'intervention financées dans le Contrat de ville sont détaillées dans les parties suivantes.

## 2. Les actions de prévention de l'illettrisme

La présentation du dispositif général de prévention est suivie ci-après d'un paragraphe sur les actions financées dans le Contrat de Ville. Celles-ci s'inscrivent dans la convention thématique 'Education, une responsabilité partagée', dans laquelle l'accompagnement à la fonction parentale est une priorité.

### 2.1. Les principaux acteurs et dispositifs locaux de prévention

➤ *Un Réseau d'Education prioritaire* existe depuis 1999.

Le REP comprend :

- une école maternelle et une école primaire dans le centre-ville,
- deux écoles maternelles, une école primaire et un collège dans les quartiers Abeille-Maurelle-Matagots.

Des actions d'accompagnement pour les élèves en grande difficulté ont été mises en place par les associations en lien avec les établissements dans les quartiers prioritaires du contrat de ville

En temps scolaire, des Pôles d'excellence ont été mis en place dans les établissements du REP, développant des activités péri éducatives, culturelles, sportives, etc., pour créer des lieux de parole et d'échanges entre élèves, qui servent de support dans le cadre d'activités de réussite. Exemple : l'activité patrimoine "marin dans l'antiquité", traité comme un projet avec les élèves, pour la construction d'une maquette.

Un projet collectif réunit par ailleurs trois collèges (dont les Matagots qui comprend une SEGPA) et deux lycées autour d'actions spécifiques de prévention.

➤ *L'équipe de la Bibliothèque Municipale*

Elle est fortement impliquée dans la prévention de l'illettrisme depuis des années, et anime dans ses locaux des actions autour du livre et de la lecture auprès des enfants en partenariat avec l'association Effervé Centre..

Pour des raisons inconnues, une action 'lecture de conte' financée par la CAF des B.D.R. pour 15 enfants à raison d'une heure par semaine ne l'est plus cette année au grand regret de l'équipe, des enfants et des travailleuses familiales de la CAF qui les y inscrivaient. Les mamans avaient été associées à cette action, et incitées à poursuivre chez elles ces animations.

➤ *Les principales associations*

Trois structures implantées dans les quartiers prioritaires et financées dans le cadre du Contrat de Ville interviennent dans le champs de la prévention :

- *Effervé centre* propose des actions éducatives et de loisirs en direction des enfants, des jeunes et des adultes,

- *Fardeloup Dynamismes loisirs* anime des actions d'accompagnement à la scolarité et à la fonction parentale
- Le *Centre Social de l'Abeille* est le lieu d'accueil de plusieurs services de proximité en direction de la population, et assure des actions d'aide aux devoirs, d'aide à la fonction parentale en partenariat avec les écoles, et des ateliers d'alphabétisation.

A ces lieux de proximité devenus des lieux de référence dans les quartiers s'ajoute le programme « *Lire et faire lire* » animé par la *Fédération des A.I.L.* en partenariat avec la Bibliothèque Municipale et l'Education Nationale. Ce programme financé dans le contrat de Ville s'adresse à tout public.

Comme le Centre social de l'Abeille, *l'association pour le développement d'activités formatives (ADAF)* se situe à la fois dans le champ de la prévention et de l'insertion sociale. Financée aussi dans le Contrat de Ville, elle propose gratuitement des ateliers d'aide aux devoirs du CP au CM2 (quatre soirs par semaine de 17h à 18h), et des ateliers d'alphabétisation adultes (trois demi-journées par semaine).

Enfin, *Petits pieds, grands pas*, association de bénévoles spécialisée dans la petite enfance (0-3 ans) a mis en place un lieu ressource à destination des parents. Associé à cette structure, un groupe de parole, « Paroles de parents », a été créé. Il est animé par des professionnels (RASED, CAF, ASE, PMI), et vise notamment la prévention de l'échec scolaire à l'entrée au CE2 dans le centre-ville et la prévention de la maltraitance, dont les taux sont particulièrement élevés dans le centre-ville.

#### ➤ *Le Contrat Temps Libre (CTL)*

La ville de La Ciotat a élaboré un *Contrat Temps Libre (CTL)* destiné aux enfants et aux jeunes de 6 à 18 ans, pour les années 2003-2005, dont elle est signataire avec la CAF. Ce CTL repose sur un diagnostic initial effectué en 1999, qui préconisait de favoriser l'accès aux activités socioculturelles dans les temps péri et extrascolaires, de mieux prendre en compte les adolescents, de renforcer la complémentarité entre les initiatives publiques et privées, de conforter la place des parents et des enfants dans le dispositif.

Les quatre objectifs visés :

- développer l'éveil de l'enfant,
  - favoriser l'accès de tous aux activités de loisirs,
  - développer l'autonomie, l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté,
  - assurer la complémentarité des dispositifs et des actions,
- se déclinent en une vingtaine d'actions, pour partie assurées par les associations pré-citées financées dans le Contrat de ville. Parmi elles, trois contribuent à la prévention de l'illettrisme :
- pour les 6-13 ans, l'atelier conte porté par la *Bibliothèque Municipale* (voir ci-dessus),
  - pour les 6-12 ans, l'atelier parents-enfants ludothèque à l'école maternelle du centre-ville en partenariat avec *Effervé Centre*,
  - pour les 13-18 ans, une action du *Centre Social l'Abeille* 'Développer la culture des jeunes à travers l'outil de communication' centrée sur un projet d'écriture faisant appel au multimédia informatisé, à Internet, visant la création d'un journal trimestriel pour les habitants des cités du quartier.



## 2.2. Les actions de prévention du Contrat de ville

### ➤ Une action Phare : Lire et faire lire

Portée par la Fédération des A.I.L. en partenariat avec l'Education Nationale, cette action fait l'objet d'un projet triennal au niveau du REP. Celui-ci est animé par le coordonnateur, et concerne quatre écoles : La Marine, Ferrage, l'Abeille, Les Matagots. Elle se déroule sous deux formes :

- Promotion de la lecture par le biais du conte en temps scolaire  
(4 à 5 classes de 25 élèves)

- Actions périscolaires au Centre social l'Abeille, secteur enfance. Travail sur le conte, les techniques d'expression auprès des 6-11 ans (entre 15 et 20 enfants concernés)

### ➤ Les autres actions en partenariat

- *L'atelier d'écriture et chant rap* de l'association est une action nouvelle en 2004, conduite par *l'association Rapsodie*. Elle associe atelier d'écriture et chant RAP pour les 12-15 ans, permettant ainsi de travailler l'écoute musicale, l'oralité et le passage à l'écrit, souvent difficile pour les adolescents. Cette action est remarquable par son aspect novateur et le bon accueil qu'elle reçoit auprès des bénéficiaires.
- La Fédération des A.I.L. est aussi pilote des *Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)* financés par la CAF et le FASILD. Les CLAS ont lieu sur le temps périscolaire et sont centrés sur l'aide aux devoirs et deux types d'atelier : jeux de rôle et exploration-découverte du multimédia. Les CLAS ont quatre porteurs sur la ville : les A.I.L., Fardeloup Dynamismes loisirs, Centre social l'Abeille et ADAF.
- En 2004, *deux actions autour de la protection de l'environnement* portées par *Atelier bleu* en partenariat avec le parc du Mugel son en projet. Elles ciblent les élèves des ZEP des quartiers Abeille, Fardeloup et Centre ville.

### ➤ Les actions en direction des familles

La politique de la ville développe un axe "lien avec la famille", pour la revalorisation du rôle des parents, pour un plus grand investissement dans l'Education. Plusieurs actions d'accompagnement à la fonction parentale sont financées dans le Contrat de Ville.

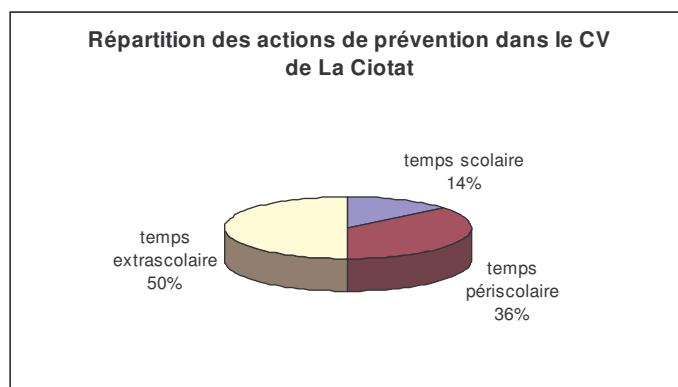
Nous citerons comme exemple :

- *les actions petite enfance* (0-3 ans et 3-6 ans) de l'association "Petits pieds, grands pas", actions partenariales cofinancées par l'Education Nationale, la PMI et la CAF, et le lieu ressources à destination des parents présenté précédemment.
- *la ludothèque, l'action 'l'enfant acteur dans sa ville'* d'Effervé Centre en partenariat avec l'école maternelle du centre ville. Ces projets, et d'autres sur La Ciotat, ont

permis la création de postes emploi jeunes parmi une partie de leurs animateurs ressources,

- *l'atelier parents-enfants et l'action parentalité* de Fardeloup Dynamismes Loisirs, liée aux adolescents suivis par l'ADAPP
- *l'espace Ludiver du Centre Social de l'Abeille*, espace d'échanges et de valorisation des relations parents-enfants au moyen du jeu. Cette action centrée sur la fonction parentale enrichit le travail effectué dans les CLAS.

Les actions de prévention de l'illettrisme dans le Contrat de Ville de La Ciotat se répartissent comme suit :



En terme de positionnement sur les niveaux scolaires, nous constatons les points forts suivants:

- Démarrage du soutien des activités en lien avec la petite enfance (**maternelle**)
- Intégration et continuité de l'accompagnement scolaire avec les CLAS (**primaire**)
- Quelques innovations en matière d'actions éducatives et culturelles ayant une composante linguistique (**primaire, secondaire**)

## 2.3. Cohérence des actions

### ➤ Articulation des actions avec l'enseignement

Le Réseau d'Education Prioritaire (REP) de La Ciotat, bien qu'il soit limité à quelques établissements scolaires, est un élément structurant des partenaires dans le champ de la prévention.

Le partenariat avec l'Education Nationale est centré essentiellement sur les activités portées par le REP, autour de la lecture et du conte et hors du temps scolaire. Avec les AIL, l'approche par le conte a eu, selon certains acteurs, des effets positifs sur l'amélioration du niveau en français des élèves en amont de la 6<sup>ème</sup>.

Dans le Contrat de Ville, le lien partenarial entre le collège Les Matagots et le centre social de l'Abeille est présenté sous une double forme : des interventions (environ une fois par semaine) d'animateurs dans le collège dans le cadre de différentes activités, la collaboration d'enseignants à la retraite dans l'aide aux devoirs, des activités sportives et culturelles dans le Centre social.

Quelques acteurs valorisent la mise en place d'un CEL ainsi que d'un PEL pour la localité ou sur certains secteurs. Des fiches actions auraient été établies, sans suite, en l'absence du démarrage du PEL.

Dans le cadre d'un PEL, la thématique Education du Contrat de Ville devrait être reprise et développée à partir de la problématique du partenariat institutionnel entre les acteurs, dans une perspective d'ouverture sociale pour un accès à tous les publics, en considération des interrelations entre la Ville, les institutions territoriales et scolaires, les établissements scolaires, les opérateurs sur les quartiers, et les habitants.

Le développement des CLAE n'a pas dépassé la première phase de mise en place avec les enseignants (1997-1999). La seconde phase d'ouverture et de collaboration avec les associations de quartier sur des activités sociales, culturelles et sportives, n'a pas pris, et reste à mettre en œuvre, notamment l'accompagnement des devoirs en parascolaire. En 2002, les CLAE bénéficiaient à 1525 enfants.

Le REP avec les Centres de loisirs associés à l'école (CLAE) et les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), en les développant dans tous les domaines d'interventions (scolaire, périscolaire, extrascolaire, péri éducatif, post-scolaire), pourraient être la base opérationnelle du futur PEL.

L'utilité des classes d'initiation (ex-CLIN) dans les écoles primaires se pose en réponse aux grandes difficultés linguistiques rencontrées par les enfants. Ces classes sembleraient toujours d'actualité, notamment pour les primo arrivants.

Par ailleurs, certains enseignants déplorent les contraintes de l'institution scolaire, qui n'autorisent pas la tenue d'activités hors du temps scolaire, alors que l'on ressent que certaines mères de familles seraient parties prenantes pour participer à une action.

En terme de positionnement, par rapport à l'âge des enfants et à leur niveau scolaire, les constats sont les suivants:

- Pour les enfants de maternelle, soutien des activités en lien avec la petite enfance. Peu d'actions toutefois pour les 0-3 ans. L'association *Petits pieds grands pas* n'est plus financée dans le Contrat de Ville.
- Pour les élèves de primaire, intégration et continuité de l'accompagnement scolaire avec les CLAS, et actions complémentaires dans le Contrat temps libre (CTL). Une action portée par la bibliothèque municipale n'est plus financée cette année.
- Pour les élèves de primaire et de secondaire, quelques innovations en matière d'actions éducatives et culturelles ayant une composante linguistique (atelier d'écriture et rap de l'association Rapsodie par exemple).

## ➔ Fonction parentale

Alors que plusieurs actions de soutien à la parentalité sont menées dans le cadre du Contrat de ville par différents acteurs, au sein du REP la perspective d'actions spécifiques, avec et en direction des parents, est envisagée pour élargir le partenariat. Pour l'instant les échanges avec

les parents se font dans le cadre des associations de parents d'élèves (APE), mais avec une participation très faible.

Les actions d'accompagnement à la fonction parentale semblent adaptées aux besoins.

### *En résumé*

Le constat, partagé par l'ensemble des acteurs rencontrés, selon lequel « l'appartenance aux quartiers défavorisés apparaît comme un facteur aggravant les difficultés d'insertion », induit des besoins d'accompagnement et de soutien de ces publics et notamment pour les enfants scolarisés. Ces besoins [Petite enfance / maternelle] et/ou [Enfants / primaire et secondaire] peuvent se résumer comme suit :

- Primo arrivants ayant besoin d'accompagnement scolaire individualisé pour faciliter et renforcer les apprentissages de la langue française (temps scolaire et périscolaire)
- Primo arrivants ayant besoin d'accompagnement scolaire individualisé pour renforcer les acquisitions dans la maîtrise de langue et/ou des savoirs de base (temps scolaire et périscolaire)
- Enfants francophones ayant besoin de soutien scolaire pour améliorer les apprentissages du socle des savoirs fondamentaux (temps scolaire et périscolaire)

Ces actions de prévention des situations d'illettrisme, qui par définition s'adressent à des personnes ne relevant pas de l'illettrisme (les jeunes de moins de 16 ans) mais qui présentent des risques importants d'y être confrontées, doivent prendre en compte les contraintes rencontrées par ces jeunes dans leur environnement social et familial.

Aussi, elles associent fréquemment des activités de mobilisation et de sensibilisation en direction des parents, de façon à ancrer les processus d'apprentissage dans tous les temps et dans toutes les situations rencontrées au cours de la vie quotidienne. Il s'agit là de prendre en compte les contraintes rencontrées par les familles dans « les quartiers défavorisés » pour réguler *les inégalités d'accès aux apprentissages*.

### 3. Les actions de formation, d'accompagnement à l'emploi et d'insertion

#### 3.1. Les principaux acteurs et dispositifs

- Deux dispositifs principaux de formation de base à visée d'insertion professionnelle rémunérés existent dans le département des B.D.R. :
  - En direction des jeunes, *les formations linguistiques de base* (FLB) du Conseil régional, présentes sur l'ensemble de la région PACA,
  - en direction des adultes, *les formations linguistiques pour l'emploi* (FLPE), devenues en 2004 actions linguistiques à contenus professionnels (ALCP), SIFE collectifs financés par la DDTEFP des B.D.R. et le Conseil Général des B.D.R.,

L'Agence locale pour l'emploi pour les adultes et la Mission locale pour les jeunes assurent l'accueil et l'orientation vers ces actions, parfois effectués avec ou par les services sociaux, ou encore le **Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)**. Le PLIE est chargé de mettre en cohérence les interventions publiques sur un territoire, et de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion.

Comme nous l'avons vu en première partie au sujet des sorties précoces du système scolaire et des réponses envisagées pour les mineurs, **la Mission locale du Canton de La Ciotat** est fortement impliquée dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme. Elle a été à l'initiative d'un chantier d'insertion en 1999, qui a abouti à la publication d'un roman policier diffusé par Actes Sud, 'Bienvenue en enfer', co-écrit par huit jeunes de 16 à 25 ans et Stéphanie Benson. Ce projet était soutenu par Jean-Claude Izzo. Bien qu'ancienne, cette action fait toujours référence au plan régional.

A La Ciotat, la FLB et la FLPE (qui se terminait en mai 2004) sont assurées par **le Greta Aubagne La-Ciotat**. La FLPE faisait l'objet d'un partenariat entre le Greta et **l'ADEF**. D'une durée respective de 910h en centre + 315h en entreprise et de 750 h (durée trop courte de l'avis de l'organisme, la FLB a concerné 10 jeunes et la FLPE 20 adultes en 2003 à La Ciotat.

Les actions préparatoires à l'emploi et à la qualification du Conseil Régional 'Dynamiques de formation et d'insertion (DFI)', considérées sur certaines zones comme des FLB de perfectionnement n'accueillent pas de jeunes en difficulté dans les savoirs de base. Le Greta Aubagne-La Ciotat, le CANA et **l'ARFM**, organismes prestataires de ces actions, considèrent que quelques jeunes ont des problèmes de remise à niveau, mais ne relèvent pas de situation d'illettrisme. Trois DFI et 1 FLB sont programmées sur le territoire Aubagne-La Ciotat en 2004.

- Ces actions sont articulées au plan régional :
  - à la programmation de l'accord cadre DRTEFP-DRFASILD-DRANPE, élargie depuis à d'autres partenaires, qui comprenaient jusqu'en 2003 *les formations de base à visée d'insertion sociale* du FASILD, ainsi que des *prestations ANPE* animées par le **CANA** à La Ciotat : Objectif emploi individuel (OEI) et Objectif projet individuel (OPI),
  - au programme IRILL du Ministère de l'Emploi et de la solidarité géré par la DRTEFP, qui finance essentiellement sur les crédits *IRILL des actions expérimentales et/ou*

*complémentaires aux dispositifs existants*, en réponse à des besoins locaux spécifiques tant pour les jeunes que pour les adultes.

➤ En marge de ces actions, *le dispositif d'apprentissage du français du FASILD* en 2004 est destiné aux personnes de plus de 26 ans ayant besoin d'apprendre la langue française, à l'exception des personnes illettrées (ayant été scolarisées en France). Dans le département des Bouches du Rhône, les bilans sont réalisés par le CANA (A La Ciotat dans les locaux du Centre Social L'Abeille) et les actions de formation (CAI et hors CAI) par *l'ACPM*.

➤ D'autres actions dans le cadre du *Plan départemental d'insertion (PDI)* du Conseil Général des Bouches du Rhône, et du *Contrat de Ville de La Ciotat 2000-2006*, contribuent à la lutte contre l'illettrisme. *A visée d'insertion sociale et/ou professionnelle*, elles concernent des publics spécifiques (Rmistes) et/ou des populations habitant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Les publics en grande difficulté ne pouvant bénéficier des dispositifs de droit commun y sont identifiés comme publics prioritaires.

Dans le cadre de la législation contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle, une convention a été signée entre le Conseil Général 13 et le CCAS, dans laquelle ce dernier s'engage à mettre en œuvre dans le cadre du PLIE, une action d'accompagnement à l'Emploi (AAE). Cette action a accueilli 150 personnes et à permis d'intégrer dans un emploi 60 personnes, dont 50% sont bénéficiaires du RMI.

Parmi les actions en direction des publics les plus éloignés de l'emploi, le diagnostic partagé 2003 cite les dispositifs de l'insertion par l'activité économique. Plusieurs chantiers et d'ateliers d'insertion sont effectivement financés dans le cadre du Contrat de Ville

### 3.2. Les actions de formation-insertion dans le Contrat de Ville

Deux types d'action pour adultes et à visée d'insertion sont financées dans le cadre de la politique de la ville :

- des actions d'insertion socio-culturelles à composante linguistique dans la convention thématique éducation (sous thème culture) : lien social (dans Action sociale en 2003), atelier intergénérationnels.
- des actions à visée d'insertion professionnelle dans la convention thématique emploi-formation : des chantiers d'insertion en grande partie, une action de mobilisation, une action de lutte contre les discriminations,

#### ➤ Les actions d'insertion sociale

Quatre actions du Contrat de ville sont des actions de redynamisation et de mobilisation sociale en amont de l'insertion. Une action animée par le Centre social l'Abeille est destinée aux femmes

Cependant, aucune action ne cible explicitement l'apprentissage de la langue ou des savoirs de base.

La disparition des formations de base à visée sociale financées par le FASILD jusqu'en 2003 rend nécessaire la mise en œuvre d'actions dans ce domaine et un affichage clair des objectifs visés dans leurs intitulés.

#### ➤ Les actions à visée d'insertion professionnelle

Six actions de ce type sont financées dans le Contrat de Ville en 2004 : un chantier école (les jeunes ont un statut de stagiaire de la formation professionnelle), et cinq chantiers d'insertion (les jeunes ou les adultes ont un statut de salarié).

Les domaines touchent en particulier à l'environnement et aux métiers de la mer.

##### ➤ *Un chantier école*

#### **L'atelier d'insertion mer de l'association EVOLIO.**

Ce chantier école lié aux métiers de la maintenance navale est une action de mobilisation à destination des jeunes de 16-26 ans relevant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

D'une durée de neuf à 10 mois, il concerne dix jeunes hommes ayant pour la plupart d'importantes difficultés dans les savoirs de base.

Basés sur des activités manuelles, forme les parcours individualisés sont déterminés sur des objectifs précisés à l'admission. On travaille également la reconstruction de l'image de soi, avec part importante d'activités annexes reliées aux besoins des jeunes. Un élargissement des activités se fait en direction du sport, des loisirs, de l'environnement...

Des ateliers complémentaires dans les domaines de la santé, de la protection de l'environnement, et du rattrapage scolaire sont prévus.

Un chantier mécanique accueille également 10 jeunes.

En 2004, une plate-forme de formation et d'insertion autour des métiers de la mer et de la mécanique deux roues est financée dans le Contrat de Ville à l'association Evolio. Celle-ci se situe à mi-chemin entre la prévention éducative et l'insertion.

A noter également, un projet en préparation pour les jeunes (16-25 ans) : une annexe de l'Ecole de la deuxième chance dans les locaux des chantiers navals.

➤ *Les chantiers d'insertion en 2003*

- *Acta Vista* : chantiers d'insertion dans le domaine des espaces verts et travaux paysagers,

- *Evolio* : chantier de restauration d'œuvres d'art,

- *Les jardins de l'Espérance* : cette association a réalisé en 2003 « une forêt fruitière » et a participé à la réhabilitation d'un espace pédagogique

### **3.3. Cohérence des actions**

Les actions culturelles à composante linguistique paraissent être une bonne approche de la lutte contre l'illettrisme. Le fait de ne pas se retrouver directement face à l'écrit, assimilé à l'échec, mais de partir d'un centre d'intérêt s'inscrit dans une démarche positive pour aborder l'écrit.

Cette approche concerne toutefois très peu d'actions et n'est pas suffisante pour aborder réellement la question de l'illettrisme.

Ni ces actions, ni les chantiers d'insertion n'affichent un rapport explicite avec la lutte contre l'illettrisme (au niveau des intitulés ou des contenus). On ne peut donc les caractériser que d'actions périphériques à l'illettrisme car de nombreux participants ont des difficultés dans les savoirs de base, mais participent à des actions qui n'ont pas pour objet de les traiter.

Le cheminement des personnes envoyées par le PLIE vers une action d'insertion ne passe pas par une étape de dépistage systématique des compétences et savoirs de base, du niveau de maîtrise linguistique, et autres éventuels problèmes qui influeraient sur l'apprentissage. Certains cas d'illettrisme sont "découverts" par les animateurs des actions, qui orientent les personnes vers des cours existants sur la place, où tentent de répondre en interne à ces difficultés.

Les professionnels insistent sur le besoin d'organismes compétents pour traiter les problèmes d'illettrisme de ces publics. Sans quoi, « *au mieux on identifie le problème, mais on ne le traite pas* ».



## 4. Recommandations et propositions

Dans les domaines de la prévention et de la prise en charge de l'illettrisme, des partenariats sont effectifs. Le territoire situé dans le cadre urbain d'une petite ville facilite les rencontres et les projets entre les personnes et les entités, l'ensemble constituant un "maillage naturel à dimension humaine". Quelques conventions ont été signées entre partenaires depuis plusieurs années (ex. : celle entre la bibliothèque de la Ville et l'Education nationale qui date de 1989), d'autres accords sont moins formalisés, mais donnent un cadre de fonctionnement pour des activités communes.

Toutefois, nous avons vu que l'illettrisme était abordé de façon très indirecte dans les actions. Des améliorations sont nécessaires aussi bien en matière de prévention que d'insertion sociale ou professionnelle.

### 4.1. Les actions de prévention

Il est souligné que la mise en œuvre d'une prévention susceptible d'éviter les échecs scolaires précoces, reste une question non résolue (cf. Contrat de Ville p.14).

Dans le cadre de la convention thématique "Education, une responsabilité partagée", une démarche de développement de projets autour de l'accompagnement à la fonction parentale a été initiée en 2003 et concerne trois principaux quartiers du CV.

En matière de prévention de l'illettrisme, les améliorations pourraient concerner :

- le renforcement d'un partenariat effectif institutions-acteurs-parents,
- l'élaboration de projets et de programmes plus ambitieux, après un travail d'analyse plus précis sur la dimension culturelle des actions existantes,
- de façon transversale et concernant l'accompagnement à la fonction parentale, l'appui sur les programmes familiaux.

La mise en place de CEL et d'un PEL serait l'opportunité de mettre en commun les ressources pour une programmation et un budget plus consensuels.

La démarche pour la mise en place des activités de prévention en milieu scolaire, part de la motivation intrinsèque des élèves et considère leurs centres d'intérêt. Hormis l'aide aux apprentissages qui est la centralité commune de ces activités, l'ensemble suit une finalité pour rendre l'école plus attractive, les apprentissages plus motivants.

Pour tous les niveaux scolaires, maternelle, primaire, secondaire, une complémentarité plus importante des actions périscolaires et scolaires en articulation avec le dispositif REP devrait répondre à cette attente.

En matière de prévention pour les plus petits-enfants, il conviendrait de soutenir le Réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficultés (RASED) existant sur La Ciotat. Il s'agit d'une structure de l'Education Nationale, composée d'un enseignant spécialisé, qui intervient dans les établissements à la demande des enseignants ou des familles. Ce dispositif institutionnel qui semblait très apprécié mérite d'être soutenu, avec un travail collectif entre enseignants et un contact permanent avec les parents.

La revalorisation du rôle des parents, pour un plus grand investissement dans l'Education, est à encourager (prévention de l'absentéisme et importance de la scolarité pour leurs enfants).

Dans le cadre du développement de l'axe "lien avec la famille" soutenu par la Politique de la ville, le volet Soutien à la Parentalité pourrait être étoffé par l'élargissement du partenariat et la mise en place de nouvelles actions avec la participation des parents.

La structuration de cette démarche pourrait être effective par la création d'une cellule de veille éducative à partir d'une commission technique éducative et multi acteurs.

Elle permettrait notamment de renforcer la complémentarité du CTL avec le Contrat de Ville, qui se retrouve selon les temps, les territoires et les contenus, mais dont les actions paraissent juxtaposées seulement.

#### **4.2. L'animation socio-culturelle**

L'ensemble des actions qui peuvent concourir à la lutte contre l'illettrisme est assez difficile à cerner ; leur nombre est inconnu. Quelques Ateliers de lecture écriture / Alphabétisation (certains pour des femmes) et des actions du type remise à niveau linguistique et FLE sont organisés par le secteur associatif. Le manque de suivi ne permet d'en mesurer la teneur et les résultats, ni l'impact que ces actions pourraient avoir sur la lutte contre l'illettrisme dans la dimension territoriale.

#### **4.3. La formation-Insertion**

Pour le repérage des difficultés linguistiques, les agents ANPE relèvent le fait de ne pas avoir d'outil pour orienter les personnes vers les actions existantes. Ils demandent également une formation pour une meilleure connaissance des cultures de l'immigration.

Au PLIE, l'illettrisme est abordé de façon globale comme frein à l'évolution des qualifications auprès des institutions, et de façon spécifique et individuelle comme frein à l'emploi auprès des personnes. Comme les agents ANPE, les professionnels relèvent le fait de ne pas avoir d'outil spécifique pour repérer l'illettrisme.

### **➤ En matière de prise en charge des difficultés linguistiques**

L'acquisition et le renforcement des savoirs de base ont été identifiés comme des freins à l'insertion économique par le travail, mais aucune action n'est affichée comme telle dans le Contrat de Ville.

Les femmes apparaissent comme ayant particulièrement besoin d'appui dans ce domaine (voir plus haut l'analyse des publics dans les actions de prise en charge des difficultés linguistiques). Pour aller plus loin, nous suggérons qu'il soit établi une évaluation précise de leurs besoins afin de déterminer quel soutien apporter aux femmes, leur permettant une insertion économique.

Malgré l'absence d'un chiffrage précis, la demande quantitative en alphabétisation et cours de français pour différents niveaux (et différents publics : jeunes et adultes, femmes, etc.), est relevée comme importante par les acteurs du secteur social, en particulier la demande des femmes étrangères (principalement maghrébines).

Les acteurs préconisent la mise en place d'actions souples, qui pourraient répondre à cette demande en s'appuyant sur des activités pratiques et l'oral, puis par l'utilisation de ces supports, aborder l'ensemble des savoirs de base.

Dans cet esprit, le développement de l'axe "lien avec la famille" pourrait être structuré par la formation de personnes relais dans le soutien à parentalité.

### ➤ La démarche d'ingénierie de projets adoptée

Deux phases ne semblent pas avoir considéré tous les éléments de gestion nécessaires.

Dans la planification du contrat, les acteurs relèvent le manque de définition d'objectifs opérationnels (quantitatifs et qualitatifs), et d'indicateurs de résultats. En conséquence, l'évaluation ne peut indiquer le degré de réalisation des actions.

Par ailleurs, la programmation annuelle du Contrat de ville ne fournit pas un état d'avancement des objectifs atteints. Un tableau de bord, reprenant les résultats attendus (sous thématiques opérationnalisées), des indicateurs économiques et sociaux, un phasage et un calendrier d'exécution, permettrait d'en affiner la gestion.

Dans les cas de reconduction des actions, il semble que les évaluations faites soient principalement cantonnées aux aspects quantitatifs.

La tendance générale est d'évaluer par le nombre pour répondre aux contraintes de financement. Lors de la programmation, une évaluation fine et un bilan social précis et territorialisé seraient à considérer pour les orientations opérationnelles de l'année suivante (phase de mise en œuvre annuelle).

Le diagnostic confirme, d'une façon unanime, le constat dressé par les acteurs institutionnels et opérationnels, d'un nécessaire développement du maillage partenarial, afin de rendre un meilleur service auprès des publics reçus et d'améliorer l'écoute, le repérage, l'orientation.

Pour cela, une sensibilisation des porteurs d'actions s'impose, qui permettrait des remontées d'information pour orienter le Contrat de ville.

A La Ciotat, des propositions pourraient s'intégrer dès que possible dans le programme de formation continue qui est en cours avec le réseau Agent relais accueil (ARA), notamment en matière de repérage de l'illettrisme.

## Conclusion

Nous ne pouvons que constater la persistance, dans les quartiers prioritaires du Contrat de ville, d'un nombre encore important de personnes ne disposant pas du socle fonctionnel de compétences nécessaires à la vie quotidienne. Ce constat renvoie à la question du niveau de prise en compte de la lutte contre l'illettrisme par l'action publique.

En effet, celle-ci est trop souvent abordée par la seule entrée linguistique. Cela n'est certainement pas neutre quant aux représentations sociales, où l'offre place l'accès à la maîtrise de la langue française comme l'accès central quand ce n'est pas l'accès unique, aux compétences de base nécessaires à la vie quotidienne.

Quelles préconisations peuvent être alors faites dans ce contexte institutionnel en évolution et aux perspectives encore incertaines ?

La loi contre les exclusions de juillet 1998 inscrit la lutte contre l'illettrisme comme une priorité nationale, et vise à intégrer les exclus avec un statut non pas d'assisté, mais de citoyen. Elle place l'insertion par le travail comme la première voie contre l'exclusion.

Dans ce cadre, une politique de lutte contre l'illettrisme doit être basée sur une vision dynamique des apprentissages qui s'appuie sur le capital de compétences et d'expériences de la personne. Son objectif est de se mobiliser pour que les personnes acquièrent les compétences nécessaires à leur autonomie dans la vie quotidienne.

Comme le rappelle le cadre national de référence de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, la mise en œuvre d'une telle politique exige, une démarche transversale qui s'inscrive dans les politiques éducatives, linguistiques, culturelles et sociales, dans les démarches d'accès à l'emploi et de professionnalisation ainsi que dans les projets d'aménagement des territoires et de développement des entreprises.

Or, le diagnostic montre que peu d'éléments permettent de se prononcer sur une adéquation qualitative précise entre l'offre et la demande. Du côté du public, les besoins restent encore trop peu connus et demandent à être précisés dans de nombreux cas. Ces éléments quantitatifs et qualitatifs manquants concernent tous les dispositifs qui, n'ayant pas suffisamment de repères (objectifs opérationnels s'appuyant sur un suivi d'indicateurs observables et quantifiables), ne peuvent pas mesurer l'impact de leurs actions.

Le constat dressé par l'ensemble des acteurs opérationnels et institutionnels fait émerger le besoin de voir se développer le maillage du tissu partenarial, afin d'apporter un meilleur service aux publics accueillis dans les actions, d'améliorer l'écoute, le repérage et l'accompagnement (pédagogique, social) pour favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

L'amélioration du dispositif existant doit pour cela porter prioritairement sur deux axes :

- l'observation, le suivi, l'évaluation
- l'amélioration de la qualité des actions

- **L'observation, le suivi, l'évaluation**

En s'appuyant sur des lieux d'échanges de demandes et d'information de l'ensemble des réseaux d'acteurs, cet ensemble nécessite, le recueil, l'analyse et l'actualisation de données :

- existantes mais pas toujours exploitées
- existantes mais non exploitées et/ou communiquées
- à structurer et à homogénéiser

Ces données seraient à rapprocher des indicateurs plus indirects de précarité, d'emploi et de qualification déjà retenus dans l'analyse des besoins sociaux de la Ville de La Ciotat. Ces indicateurs devraient être actualisés à l'échelle des quartiers prioritaires et en relation avec le dispositif régional d'observation de lutte contre l'illettrisme en cours de construction au sein du C.R.I.-Région PACA.

- **L'amélioration de la qualité des actions**

Ce diagnostic révèle que les orientations de l'action publique en matière de lutte contre l'illettrisme restent encore segmentées et que les moyens mobilisés ne permettent pas d'apporter une réponse à l'ensemble des situations rencontrées.

De plus l'évolution de la réponse institutionnelle n'est pas dans une dynamique de revalorisation en matière de lutte contre l'illettrisme des adultes. L'Etat assume de plus en plus une fonction d'impulsion et fonde son action sur l'implication des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile.

L'hétérogénéité des publics pourrait légitimer la diversité des actions, dont certaines sont en marge de l'insertion sociale et/ou professionnelle, mais complémentaires à celle-ci. Dans ce contexte difficile et aux contours incertains, le développement de partenariats basés sur de nouveaux critères nous paraît important pour faciliter l'accès de tous en fonction de sa situation et de sa (ses) problématiques (accès à emploi, insertion sociale, santé, logement, endettement, médiation parentale, accompagnement pédagogique...) à une réponse lui permettant d'accéder à l'autonomie dans sa vie quotidienne.

L'étude réalisée a permis de mettre en évidence un certain nombre d'atouts sur le territoire, à commencer par le plus important qui est l'existence d'une pratique de partenariat et de concertation des autres acteurs locaux (organismes de formation, travailleurs sociaux structures d'accueils, représentants institutionnels...).

Le dispositif dans son ensemble nécessite cependant d'être réadapté aux nouvelles réalités. Nous devons, face à la complexité des situations rencontrées, des différentes dispositions, de leurs modalités, de leurs articulations, nous attacher à faire gérer cette complexité dans le cadre des politiques publiques et non pas d'en laisser supporter la charge à l'utilisateur. C'est un des enjeux de la lutte contre l'illettrisme, qui participe pleinement de la lutte contre les exclusions.

## **Annexe 1 - Liste des personnes ressources contactées et/ou rencontrées**

ANPE - Cyril DARCHE

ARFM - Evelyne ANTIOCO

Centre Social l'Abeille, Mireille AUTRIC

Collège Matagots-SEGPA, Dominique GATOUIN,

Collège Matagots, Pierre RIBOT,

REP, Jean-Marie THOMEI

Conseil Régional, Marine DOLLE

Efferve Centre, Lise THOURET

GRETA, Hervé MONTFORT et Patricia MONCOURT

DDTEFP, Noëlle GUIRONNET

Inspection de l'Education Nationale, Mme LE GOFF

Mission insertion - Education Nationale, Michèle BOURRIT

Mission Locale, Nathalie ROBERT et Roseline PAULEAU

Protection judiciaire de la jeunesse, Claude LHEUREUX

### Ville de La Ciotat

Stéphane ALLEGRINI, Agent de développement social ,

Bruno ANDREY, Directeur du développement social

Alexandre BERTOT

Didier DORN, Directeur du PLIE

Jean-Philippe GENOD, Chef de projet Politique de la Ville

Joséphine PLAMBERCK et Martine KEITA, CCAS

Nathalie MANNINO, Coordinatrice CTL

Marlène PUPIER, Directrice de la Bibliothèque

## Annexe 2 - Bibliographie

- ACS Consultants. Etude du besoin social, 21 avril 2004, 12p.
- Mission locale du Canton de La Ciotat, rapport 2003 d'activités, 23p.
- SPE des B.D.R., Conseil Régional. Diagnostic partagé du territoire d'Aubagne La Ciotat, octobre 2003, 41 p.
- Ville de La Ciotat. Contrat de ville 2000-2006, 101p.
- Ville de La Ciotat. Programmation 2004 du Contrat de Ville, juillet 2004, 7 p.
- Ville de La Ciotat. Contrat temps libres 2003-2005, 113 p.
- Ville de La Ciotat/CCAS, Analyse des besoins sociaux 2003.
  
- Lutter ensemble contre l'illettrisme. Cadre national de référence, ANLCI, 2003. Document téléchargeable sur le site [www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr)

### Annexe 3 - Liste des sigles

- AFB : Atelier de Formation de Base
- AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
- ALCP : Action Linguistique à Contenu Professionnel
- ALE : Agence Locale pour l'Emploi
- ALP : Action Linguistique à Visée Professionnelle
- ANLCI : Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme
- ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi
- API : Allocation de Parent Isolé
- APP : Ateliers Pédagogiques Personnalisés
- ASF : Allocation Soutien Familial
- ASSEDIC : Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce
- BOA : Bilan Orientation Accompagnement
- BOPP : Bilan d'Orientation Pré-Professionnelle
- BPEL : Bilan de Prestation et d'Evaluation Linguistique
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- CAI : Contrat d'Accueil et d'Intégration
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- CEL : Contrat Educatif Local
- CFA : Centre de Formation pour Apprentis
- CFI : Crédit Formation Individualisé
- CG 13 : Conseil Général des Bouches du Rhône
- CG 84 : Conseil Général du Vaucluse
- CPER : Contrat de Plan Etat-Région
- CPL : Centre Permanent Linguistique
- CR PACA : Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
- CRI PACA : Centre Ressources Illettrisme de la région PACA
- CS : Centre Social
- CTL : Contrat Temps Libre
- CV : Contrat de Ville
- DAFCO : Délégation Académique à la formation Continue
- DDANPE : Direction Départementale de l'ANPE
- DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- DGEFP : Délégation Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- DIV : Délégation Interministérielle à la Ville
- DDTEFP : Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- DRASS : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
- DRFASILD : Délégation Régionale du FASILD
- DRTEFP : Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- DSU : Développement Social Urbain
- EN : Education Nationale



- FASILD : Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations
- FBVE : Formation de Base à Visée Emploi
- FBVS : Formation de Base à Visée Sociale
- FLB : Formation Linguistique de Base
- FLE : Français Langue Etrangère
- FONGECIF : Fonds pour la Gestion du Congé Individuel de Formation
- FLPE : Formation Linguistique Pour l'Emploi
- FSE : Fonds Social Européen
- GPLI : Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme
- GRETA : Groupement d'Etablissements
- IRILL : Insertion, Réinsertion, Lutte contre l'illettrisme
- JAPD : Journée d'Appel de Préparation à la Défense
- MAE : Mobilisation et Accompagnement à l'Emploi
- MAE : Module d'Accompagnement à l'Emploi
- ML : Mission Locale
- OMI : Office des Migrations Internationales
- OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé
- ORM : Observatoire Régional des Métiers
- PAIO : Permanence d'Accueil d'Insertion et d'Orientation
- PARE : Plan d'Aide au Retour à l'Emploi
- PEL : Plan Educatif Local
- PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
- PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- PRF : Plan Régional de Formation
- REP : Réseau d'Education Prioritaire
- RMI : Revenu Minimum d'Insertion
- SGAR : Secrétariat Général aux Affaires Culturelles de la Préfecture de Région
- SIFE : Stage d'Insertion Formation Emploi
- SPE : Service Public de l'Emploi
- UNEDIC : Union Nationale pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce
- ZEP : Zone d'Education Prioritaire

## Annexe 4 - Grille d'entretien

### CRITERES

#### \* Identité de la structure

Structure

Localisation

Contact

### INDICATEURS

Date de création, objet, activités  
Champ et niveau d'intervention  
Contact avec le public  
Zone géographique d'intervention

Nom  
Fonction, ancienneté dans  
l'organisme,  
Niveau d'intervention

### 1. L'offre d'actions existantes en matière de lutte contre l'illettrisme (LCI)

Intitulé et finalités de(s) action(s) contribuant à la LCI

Données internes et externes à  
disposition  
Participation aux travaux de  
l'équipe territoriale

Type d'action (éducative, socioculturelle,...)  
CV

Typologie des actions dans et hors  
Représentation de l'illettrisme

Pertinence de l'action en relation aux besoins

Adéquation des objectifs de  
l'action avec  
les besoins réels (ou les problèmes  
identifiés)

Public visé

Critères - Identification des acteurs  
concernés

Nb de personnes sur l'année (capacité max et effectif réel)  
Relation formation-emploi (lien métier, fonction, alternance...)  
Affichage explicite LCI ? (O/N)

Partenariat mobilisé

Nature du / des partenariat(s) -  
Articulation du / des  
partenariat(s) :  
complémentarité, renforcement,  
substitution

Prise en compte des parents

Modes de relation avec les parents

## CRITERES

## INDICATEURS

### 2. Typologie des publics

Public concerné

Connaissance des publics et de la question de l'illettrisme

Ont-ils déjà bénéficié d'actions ?

Situation sociale des personnes

Statut, culture, appartenance à une communauté, genre

Age

prévention

Scolarité antérieure

secondaire

Typologie des publics en

Non scolarisé ; primaire ;

Temps écoulé depuis la scolarité / la dernière formation

Nb d'années

Temps du séjour en France

Nb de mois ou d'années

Nb d'années

Nature et Degré des difficultés linguistiques

Typologie des publics pour la prise en charge des difficultés linguistiques

### 3. Les besoins et la demande

La connaissance de l'environnement et du milieu

Représentation / Connaissance de l'environnement

Les publics

Connaissance des publics et de la question de l'illettrisme

Les besoins

Les demandes

Les problématiques

Situation de départ des bénéficiaires

Facteurs favorables et/ou freins à l'apprentissage

## CRITERES

## INDICATEURS

---

### 4. L'analyse de l'offre

Pour chaque action :

Origine et raison d'être de l'action  
(inscription dans l'environnement)

Pré requis exigés à l'action

Autres conditions d'accès (admin)

Analyse du contexte

Description d'un parcours type - Individualisation

Objectifs (compétences), contenus,  
organisation  
Ressources (référentiels), suivi-évaluation

L'action accueille t-elle les publics cibles ?

L'accès à l'action pose-t-il pb ? (précisez la raison)  
inexistante

Critères

Information existante ou

Information inadaptée aux  
personnes (cf. représentations)

Adhésion/motivation

Déperdition entre  
information/inscription et entrée  
dans l'action

Repérage

Autres difficultés constatées  
réponses existantes

Avis des professionnels sur les

Les actions ou projets réussis

"Les bonnes pratiques" Critères

## CRITERES

## INDICATEURS

### 5. L'évaluation de l'action –

Efficacité de l'action  
fixés

Résultats obtenus en relation aux objectifs

Disposez-vous de bilans par action ?

Outils d'évaluation utilisés –  
Rapports d'activité - Critères  
d'évaluation utilisés

Si oui, quel regard critique portez-vous sur ces documents ?

Quelles données peuvent-ils fournir ?

Individualisation de l'évaluation –  
Orientations stratégiques

### 6. Le suivi de l'action

Impact de l'action  
départ

Changements observés par rapport à la situation de

Apprentissage scolaire :

(enfants) Amélioration des résultats scolaires

Evolution des usages :

Expression orale

(jeunes) Poursuite/reprise de la scolarité

Lecture

(jeunes) Poursuite d'une formation qualifiante (ou non)

Expression écrite  
calcul)

(adultes) Nouvelles pratiques (oralité, lecture, écriture,

Calcul

(adultes) Nouvelles pratiques

Compétences de base : repérage dans l'espace, le temps, raisonnement, compréhension,  
mémorisation

(jeunes et adultes) Augmentation des compétences de  
base

Evolution socioprofessionnelle  
occupations

Nouvel emploi - Nouvelles

Rôle des parents dans le suivi

Modes de relation avec les parents

### 7. Les propositions d'amélioration de l'offre en terme de

Information

Publics concernés

Finalités (usages) - Impact

Objectifs – Adéquation avec la  
demande/les besoins - Pertinence

Innovations : 1) sociale ; 2)  
pédagogique ; 3) technologique ; 4) autres  
Moyens

Résultats (usages) - Efficacité

Partenariat

Parcours - Individualisation

Proximité géographique

De quel autre type d'information auriez-vous besoin pour agir ?